



Extrait du Histoire des arts académie de Rouen

<http://histoire-des-arts.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article190>

DNB : épreuve écrite relative à l'évaluation de l'histoire des arts

- Examens -

Date de mise en ligne : mercredi 8 avril 2015

Description :

Annales de l'épreuve écrite d'histoire des arts

Copyright © Histoire des arts académie de Rouen - Tous droits réservés

Annales de l'épreuve écrite d'histoire des arts

L'épreuve écrite concerne les candidats au D.N.B qui ne peuvent présenter, en établissement, l'épreuve orale prévue par l'arrêté du 9 juillet 2009. Il s'agit des candidats préparant le D.N.B par le C.N.E.D et des candidats suivant une formation continue en G.R.E.TA ou en centres de formation d'adultes de l'Education Nationale.

L'épreuve écrite d'histoire des arts est définie par la note de service n°2010-207 du 9 novembre 2010 (annexe)

Épreuve écrite d'histoire des arts

1 - Durée : 60 minutes

2 - Nature de l'épreuve : écrite

3 - Compétences à évaluer

- ▶ Aptitude à dégager d'une oeuvre d'art quelques-unes de ses caractéristiques majeures
- ▶ Aptitude à situer une oeuvre d'art dans le temps, dans l'espace, dans un domaine artistique, à la relier à des usages ou à d'autres formes d'expression artistique
- ▶ Aptitude à mettre en relation une oeuvre d'art avec des connaissances artistiques, littéraires ou historiques
- ▶ Aptitude à exprimer, en un propos raisonné, un avis personnel face à une oeuvre d'art
- ▶ Aptitude à rédiger ses réponses dans un français correct

4 - Structure de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur une oeuvre d'art photographiée ou enregistrée, qui peut être, selon les cas, reproduite sur papier, projetée ou diffusée. Dans le cas d'une oeuvre enregistrée, celle-ci est diffusée à plusieurs reprises dont le nombre et l'espacement sont précisés par le sujet.

Le candidat dispose des éléments d'identification de l'oeuvre, adaptés à la nature de celle-ci, tels que son auteur, son titre, des éléments de datation, sa localisation ou, pour une captation de représentation scénique, les circonstances de sa représentation, ses dimensions ou sa durée, etc. Si cela est utile pour faciliter l'analyse, des précisions peuvent être ajoutées concernant le support, le matériau ou, pour les oeuvres musicales, l'effectif.

Le candidat peut être autorisé à utiliser une calculatrice lors de l'épreuve : il doit la prévoir dans son matériel personnel.

Le candidat est guidé par un questionnaire qui comprend un maximum de cinq questions. L'une d'elles peut porter sur une comparaison avec une autre oeuvre, relevant ou non du même domaine artistique.

Le questionnaire comprend :

- ▶ des questions appelant des réponses courtes ;
- ▶ une question au moins appelant une réponse plus longue, dans laquelle il est attendu que le candidat puisse construire un bref propos personnel.

5 - Notation : sur 40

Établi en fonction du nombre et de la nature des questions posées, le barème est précisé dans la rédaction de l'épreuve.

Vous trouverez ci-dessous les sujets de la session 2014.

- ▶ [Philippe Ramette/Maurits Cornelis Escher](#)
- ▶ [Andreas Gursky/Andy Warhol](#)

- ▶ [Damian Ortega/Andy Warhol](#)
- ▶ [René Magritte/Maurits Cornelis Escher](#)
- ▶ [Collectif d'architectes/Alhambra](#)
- ▶ [Niki de Saint Phalle/Raphaël](#)
- ▶ [Kasimir Malevitch/Alexandre Soljenitsyne](#)
- ▶ [Banksy](#)
- ▶ [Jimi Hendrix/Marc Riboud](#) + [Extrait : Star Spangled Banner](#)
- ▶ [Franz Ferdinand/EI Lissitzky](#) + [This Ffire](#)
- ▶ [Charles Martin/Claude Debussy](#) + [Extrait : Le Noël des enfants qui n'ont plus de maison](#)